

# Entre Chaux et Loue

Arc-et-Senans



Commune  
d'Arc-et-Senans

Bulletin municipal d'informations d'ARC-ET-SENANS

n° 34 – Septembre 2016

Édité par la Mairie – Tél. : 03 81 57 42 20 – Fax : 03 81 57 46 40

Ouverture du lundi au vendredi de 9 h 00 à 11 h 30 et de 15 h 00 à 17 h 00  
le samedi de 9 h 00 à 11 h 30 sauf avis contraire signalé par affichage  
Adresse internet : mairie.arc-et-senans@wanadoo.fr

## Le mot du Maire

Voilà septembre et avec lui, la reprise de l'activité dans tous les secteurs. Que s'est-il passé durant cet été ? Tout d'abord une intense activité liée à l'animation et à l'organisation de manifestations par La Saline : les jardins, Lux Salina son et lumière d'une grande beauté, le concert de David Gilmour, sans oublier les animations par les associations d'Arc et Senans et bien sûr, la traditionnelle visite des gens du voyage du 7 août au 15 août. Le Département propriétaire du site, ne souhaite pas que ce terrain soit pérennisé comme une aire d'accueil. En conséquence, le Département m'a enjoint de demander à M. Le Préfet de prendre un arrêté d'expulsion, ce que j'ai fait. Vu les démarches à faire avant d'expulser les contrevenants, l'arrêté d'expulsion n'a pas servi à grand-chose compte tenu de la durée de leur « séjour », qui est toujours inférieur au délai nécessaire pour rendre l'arrêté exécutoire !

Je suis toujours saisi de plaintes des habitants concernant le démarchage à domicile. En ce moment, ce sont les panneaux photovoltaïques et les fournisseurs d'énergie. Certains exagèrent la rentabilité de leur proposition. Si vous signez un document, vous avez la possibilité d'annuler le contrat pendant 7 jours, au-delà ce n'est plus possible. Alors ne signez rien et demandez à réfléchir. Ne donnez pas vos factures d'énergie car c'est facile, en connaissant le montant, de vous faire miroiter une économie substantielle. Enfin et je le répète sur chaque bulletin, demandez l'autorisation de démarchage à domicile du Maire !

**Les dossiers en cours :** la salle de sports. Nous avons ouvert l'appel d'offres et nous attendons la notification et le montant des subventions avant de signer les ordres de travaux. L'intercommunalité est toujours d'actualité, nous attendons le schéma du Préfet. Le 23 août dernier à Paris, j'ai rencontré avec J.F. Longeot Sénateur du Doubs, le Directeur de Cabinet du Ministre, pour lui exposer la situation et plaider notre cause. Le maintien de l'intégration de la commune sur Ornans serait une catastrophe pour Arc et Senans, sachant que plus jamais nous ne pourrions nous rapprocher des communes du Jura faisant partie de notre bassin de vie, pour la création d'une commune nouvelle par exemple.

*Bonne reprise à tous et bien cordialement,*

Le Maire, Jacques Maurice.

### La nouvelle station d'épuration sera en fonction courant septembre 2016.

Pour répondre aux nouvelles normes de rejet, la commune s'est dotée d'une nouvelle station d'épuration qui pourra traiter à sa capacité nominale, l'équivalent de 1 900 habitants. Elle permettra d'éliminer près de 80 % de la matière organique et du phosphore entrant en tête de station et 70 % de l'azote. Pour ce faire, elle est équipée en entrée, d'un système de dégrillage pour éliminer les éléments grossiers, les sables, les graisses... La matière organique et l'azote sont traités grâce à des bactéries présentes dans le bassin d'aération. Le phosphore est ensuite éliminé chimiquement. Enfin, un dernier bassin permet aux boues de décanter. L'eau traitée mais non potable est ensuite rejetée à la Loue. Les boues sont épaissies avant d'être stockées dans un silo couvert pour limiter les nuisances olfactives. Après vérification de leur conformité, les boues sont ensuite soit épandues en agriculture en remplacement d'engrais, soit traitées sur une autre station d'épuration. Tout le génie civil a été surélevé pour faire face à une éventuelle inondation.

L'ancienne station d'épuration sera démolie.

Le montant total des travaux s'élève à 1 220 000 €, financés à 10 % par la Région, 30 % par le Département et 30 % par l'Agence de l'eau. Les 30 % restants sont à la charge de la commune.

**Attention ! Les produits toxiques, les médicaments ne sont pas épurés dans la station d'épuration. S'ils sont déversés dans le réseau d'assainissement, ils se retrouvent directement dans la Loue. Ces déchets doivent être évacués avec les ordures ménagères ou par des filières spécialisées, ou déposés à la déchetterie.**

**Pour ne pas obstruer les canalisations et colmater les pompes, il est important de ne pas jeter dans le réseau d'assainissement de lingettes, même biodégradables.  
PAS DE LINGETTES DANS LES TOILETTES.**

### • SOMMAIRE :

#### En page 2

- Les dernières décisions du conseil
- L'espace culturel et d'animation

#### En page 3

- Nos citoyens
- Informations

#### En page 4

- Histoire

Entre  
Chaux et Loue



## Les dernières décisions du conseil

- **Les entreprises DECUREY et RENARD ont été retenues pour la remise à neuf des voiries**, de l'éclairage et des clôtures nécessaires à la protection du camping, pour un montant respectif de 15 990 € HT et 12 500 € HT.
- **Refus et avis défavorable du Conseil municipal à la proposition de schéma directeur de coopération intercommunale** de Monsieur Le Préfet qui nous inclut dans l'intercommunalité d'Ornans.
- **Renouvellement de la convention avec la SPA**, pour une durée de 3 ans, contre un versement de 0,35 €/an/habitant, sur la base du dernier recensement.
- **Ajournement de la construction des trottoirs avenue de la Saline**, l'Architecte des bâtiments de France ayant demandé une étude complémentaire Grande Rue, entre le rond-point et le passage à niveau et avenue de la Saline.
- **Signature d'une convention avec l'INRAP**, relative à la réalisation d'un diagnostic obligatoire de recherches archéologiques préventives, dans le cadre du projet de construction du futur lotissement à l'Isle.
- **Autorisation de déposer les demandes de subvention** afférentes à la restauration de certains tableaux de l'église. Montant des travaux : 64 464,60 €.
- **Modification de l'article UB10 du POS** permettant d'inclure certaines constructions et changeant la hauteur maximum du sol à l'égout de toiture, en vue de la construction des salles de sports. Modification approuvée lors du dernier conseil d'août.
- **La société JV Ingénierie est retenue pour assistance à la construction** de la 1<sup>re</sup> tranche du complexe multi-associatif, pour un montant de 24 200 € HT.
- **Dépôt de demande de subvention** auprès des différents organismes sollicités, pour la construction de la 1<sup>re</sup> tranche et de la tranche conditionnelle du complexe multi-associatif.
- **M. Christian BALEST a souhaité cesser sa prestation d'ouverture et fermeture de l'église** au 30 juin 2016. Cette tâche a été confiée à M<sup>me</sup> Frédérique GODEMET à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.
- **Les travaux étant terminés**, l'appartement de la zone des Limes est loué à compter du 1<sup>er</sup> août 2016 pour un loyer de 400 €, plus 100 € de provision sur charges.
- **Reconduction de la subvention annuelle attribuée à l'organisme de gestion de l'école Saint-Bénigne** pour l'année 2016, sur la base de calcul du nombre d'enfants inscrits en septembre 2015 et habitant la commune, soit 34 élèves x 675 € = 22 950 €.
- **Refus d'accepter la fermeture du bureau de Poste le samedi matin**, comme l'a proposée la Direction Régionale de la Poste qui souhaite réduire les horaires d'ouverture du bureau.
- **Acceptation du reversement à la commune**, d'une fraction égale à 35 % du montant de la Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE) perçue par le SYDED sur le territoire de la commune et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- **Le Conseil municipal est favorable à la demande de Monsieur Le Maire de Buffard**, de mettre à disposition notre secrétaire, lors des absences pour maladie ou congé de son personnel, supérieures à 15 jours et hors périodes de vacances. Une convention sera établie sous couvert du Centre de Gestion du personnel communal.
- **Renouvellement de l'adhésion à l'École du chat basée à Arbois**, qui intervient fréquemment sur notre commune pour récupérer et traiter les chats en divagation. Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 300 €.
- **Acceptation d'un avenant proposé par SOCOTEC** pour la vérification annuelle obligatoire des installations électriques du bâtiment regroupant le service périscolaire et multi-accueil, pour un montant HT de 60 €.
- **Compte tenu des nuisances sonores causées par l'occupation de la salle des fêtes en période estivale**, un nouveau projet de contrat est à l'étude pour limiter la location de la salle durant cette même période.

## L'Espace Culturel et d'animation

- **17 septembre 2016**, manifestation organisée par VENTS DU FUTUR, à partir de 15 h, derrière la Saline. Voltige aérienne, décollage des montgolfières, animations diverses et en soirée, gonflement des montgolfières et feux d'artifice.
- **9 octobre 2016**, foire au boudin, sur le parking du Centre Bourg, à partir de 10 h. Animations diverses et restauration.
- **4 novembre 2016**, don du sang à la salle polyvalente, de 16 h 30 à 19 h 30.
- **6 novembre 2016**, braderie de la maison organisée par l'APEL de l'école Saint-Bénigne, à la salle polyvalente, de 9 h à 17 h.
- **11 novembre 2016**, en soirée, loto du FCMA, salle polyvalente.
- **20 novembre 2016**, repas des anciens, sur invitation, à la salle polyvalente, à partir de 12 h.
- **Téléthon : vendredi 2 décembre 2016**, dîner dansant sur réservation. **Dimanche 4 décembre 2016** course à pied. Et **dimanche 29 janvier 2017**, concert de « La débandade chœur d'hommes », à 17 h à l'église.
- **10 et 11 décembre 2016**, marché de Noël de l'école publique Le Petit Prince, sur le parking du supermarché BI1.
- **11 décembre 2016**, marché de Noël de l'école Saint-Bénigne, dans la cour de l'école.
- **18 décembre 2016**, spectacle de Noël offert par la commune aux enfants des écoles, à la salle polyvalente.
- **31 décembre 2016**, réveillon de la Saint-Sylvestre organisé par le comité des fêtes, salle polyvalente, à partir de 20 h.



## Nos citoyens

### Bienvenue aux nouveaux habitants

- M. TROUILLOT Jean-Charles et M<sup>me</sup> PERERA Frédérique
- M<sup>me</sup> ROY Ludivine et enfants LONGERON Coline et Antoine
- M. et M<sup>me</sup> COLOT Pierre et Anne
- M. et M<sup>me</sup> ANTOINE Mathieu et Floriane
- M. et M<sup>me</sup> DODANE Michel et Marie-Agnès
- M. VUILLAUME Thomas
- M. et M<sup>me</sup> DZIADZUSKA Yoanne et Marie-Murielle

### Mariages

- M. CHAMON Bruno et M<sup>me</sup> VALLAR Samia ..... 20 août 2016

### Naissances

- POCTIER Agate ..... 4 juin 2016
- LAUZET Marley ..... 8 juin 2016
- GRILLON Léandro ..... 28 juin 2016
- FANENE Louvik ..... 21 juillet 2016
- DORSO Mélina ..... 2 août 2016

### Décès

- M. CHENU François ..... 15 mai 2016
- M<sup>me</sup> REGAZZONI Georgette ..... 13 août 2016

## Informations

### De nouveaux services à Arc et Senans :

- **Anaïs VINCENT a ouvert une boutique de maroquinerie artisanale** depuis quelques mois déjà, dans l'immeuble sis 3B avenue de la Saline, à côté de l'Office du tourisme, Tél. : 06 67 98 27 97.
- **Marie-Agnès DODANE qui a emménagé à Arc et Senans récemment, a créé un espace bien être EAU CALME** : massages, SPA, sauna, dans sa maison 29B Grande Rue, Tél. : 06 73 02 32 57. Portes ouvertes le 23 septembre de 14 h 30 à 19 h et le 24 septembre de 10 h à 19 h.
- **M. RAMBOZ a créé son entreprise d'entretien d'espaces verts** : SO VEGETAL. Son bureau est situé au 2<sup>e</sup> étage de l'immeuble de la mairie, Tél. : 06 95 38 05 90.
- **Chaque année, le Club de Récréation automnale vous propose de passer d'agréables moments entre amis**, du lundi au vendredi, en après-midi, du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juin. Différentes activités sont proposées, comme scrabble, couture, peinture sur soie, patchwork, jeux de cartes, atelier informatique, etc.

**Pour tout renseignement, n'hésitez pas à appeler le : 03 81 57 42 23 ou 03 81 53 72 23 ou 03 81 57 50 30.**

**Un plan d'Arc et Senans sur lequel figurent les listes des commerçants et artisans, professionnels de santé et associations, est disponible en Mairie, pour ceux d'entre vous qui le souhaitent. Rappel des heures d'ouverture : du lundi au vendredi : 9 h - 12 h et 15 h - 17 h et le samedi : 9 h - 11 h 30.**

- **Un atelier de sophrologie devrait être mis en place début septembre**, pour l'année 2016/2017. Les séances auraient lieu chaque lundi de 18 h 15 à 19 h 30, dans la salle paroissiale située derrière l'école Saint-Bénigne. L'intervenante, M<sup>me</sup> Martine STEMMER, invite tous ceux qui le souhaitent à une séance découverte gratuite le lundi 12 septembre 2016 à 18 h 15.
- **Un parcours pédestre a été créé à proximité du camping**, conduisant jusqu'à la Loue. L'accès se fait par une passerelle située avant le bâtiment d'accueil du camping. Actuellement, pour le retour, on est obligé de revenir sur ses pas. En cas de forte chaleur, ce peut être une promenade agréable, car ombragée. Les enfants doivent être accompagnés pour l'emprunter, compte tenu de la proximité du canal.

### POUR LE PAIEMENT DE VOS IMPÔTS, SIMPLIFIEZ-VOUS LA VIE !

Le paiement des impôts en ligne ou par prélèvement devient progressivement obligatoire. Cette année les personnes concernées sont celles dont le montant de l'impôt à payer est supérieur à 10 000 €. En 2017, le seuil sera abaissé à 2 000 €. Alors n'attendez pas : optez pour des solutions de paiement simples, pratiques, sûres et valables pour l'impôt sur le revenu comme pour la taxe d'habitation et la taxe foncière. Payez directement en ligne ou par smartphone ou bien choisissez le prélèvement automatique et évitez les risques d'oubli ! Rendez-vous dès maintenant sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) !

# Entre Chaux et Loue Arc-et-Senans

## TOPONYMIE DES RUES

### ... Suite et fin

• **Rue des Gabelous** : a été créée lors de la réalisation du lotissement du même nom ; elle dessert celui-ci au niveau de la rue des Graduations.

**Gabelou** : gendarme chargé de surveiller les installations liées au sel et d'arrêter les contrevenants qui dérobaient ce sel ou refusaient de payer l'impôt appelé « gabelle ».

• **Rue du Saumoduc** : liaison entre la rue des Graduations et la rue de la Levée, réalisée suite à la construction de la MARPA. **Saumoduc** : canalisation en bois (puis en fonte) destinée à recevoir les eaux salées, transportées depuis la Saline de Salins jusqu'à celle d'Arc et Senans. Ce saumoduc passait dans l'actuelle rue des Graduations.

• **Rue des Sauniers** : créée fin 2012 lors de l'agrandissement du Centre Bourg. Elle dessert la nouvelle zone commerciale, ainsi que les parkings de la salle polyvalente, du multi-accueil et du groupe scolaire.

**Saunier** : ouvrier d'une saline qui travaillait à la production du sel.

• **Rue du Canton d'Aval** : elle a remplacé en 2010 l'appellation les « Hauts du Deffois » et s'intitule ainsi simplement par la dénomination cadastrale des parcelles sur lesquelles a été construit le lotissement.

• **Rue du Deffois** : le Deffois, en vieux français, veut dire « interdit, défendu ». On peut penser qu'à l'origine, le hameau du Deffois était interdit, voire défendu, dangereux avec les forêts qui l'entouraient.

Le Deffois ou la rue du Deffois commence à la rencontre de deux ruisseaux : un venant du Vernois, l'autre du Deffois.

Dans les années 1950, une pompe à bras était placée en face du croisement de ces deux ruisseaux. Puis elle se poursuit par une montée appelée la « Tope » en direction de la forêt pour se terminer aux « Hauts du Deffois ». La route fut goudronnée vers 1960. Elle était bordée de nombreux creux. Seuls quelques-uns sont encore visibles : creux desservant les fermes environnantes en eau pour le bétail voire pour les habitants jusqu'au creusement d'un puits, en 1880, situé en bordure de forêt. Cette rue est principalement habitée par des membres d'anciennes familles d'Arc et Senans ou leurs descendants.

Le Deffois était plus un quartier qu'une rue dans l'esprit des habitants. C'est une rue agréable à vivre qui a su garder son « côté campagne ».

• **Rue Ledoux** : cette rue dessert le lotissement du Deffois. Les habitants et les familiers d'Arc et Senans connaissent, bien sûr, l'origine de cette rue qui porte le nom de l'architecte de la Saline royale. Les étrangers à la région sont quelquefois tentés de l'orthographier : « Le Doubs » comme le département. Claude Nicolas Ledoux serait agréablement surpris et satisfait de la renommée mondiale, du classement à l'UNESCO et du nombre des visiteurs venant admirer son œuvre.



HAUTS DU DEFFOIS

Comité de rédaction "Entre Chaux et Loue"

Président : J. Maurice - Conception : M. Bouillet, C. Breuillot, D. Chevalier, M.T. Cretin, K. Lefèvre, P. Percier, D. Pernet.

Impression : AEM GRAPHIC ■■■ - Arbois, Lons-le-Saunier - 34166